



## Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées

La charte a été mise en place en 1997, sous le haut patronage du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, du ministère de la Jeunesse et des Sports, et du secrétariat d'État au Tourisme.

La charte définit les conditions d'une intégration de qualité des adultes et des mineurs en situation de handicap en vacances et loisirs collectifs ordinaires, hors du cadre institutionnel des établissements. Les signataires s'engagent à respecter cinq principes :

- proposer des vacances accessibles à la personne en situation de handicap dans des structures ouvertes à tous,
- préparer avec la personne en situation de handicap son séjour de vacances,
- organiser avec toute l'équipe un temps de formation et/ou de sensibilisation sur l'accueil de personnes en situation de handicap,
- s'assurer que les séjours proposés prennent en compte l'intégration de la personne handicapée lui permettant de vivre, d'agir avec les autres vacanciers,
- informer l'ensemble des familles sur la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

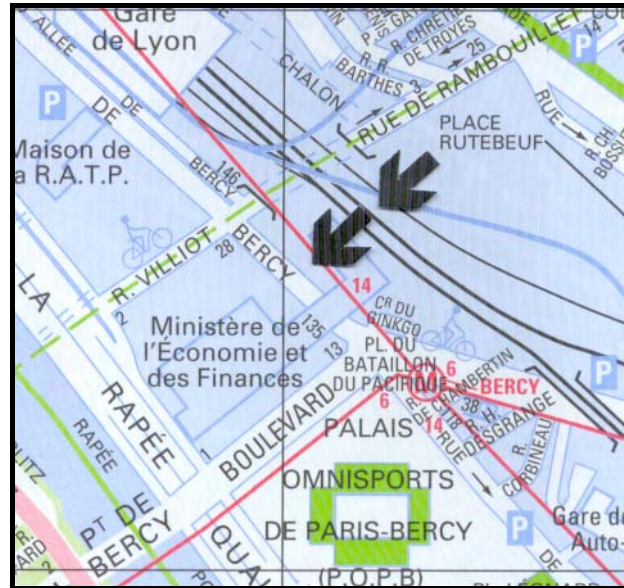
Le comité de suivi de la charte regroupe aujourd'hui les 16 organismes rédacteurs de la charte.

APAJH (Association nationale pour adultes et jeunes handicapés), CCAS (Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière), CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), EEDF (Eclaireuses et Eclaireurs de France), Les Francas, IFOREP (Institut de formation, de recherche et de promotion, La JPA (La Jeunesse au plein Air), Ligue de l'enseignement, MGEN (Mutuelle générale de l'éducation nationale), OCCE (Office central de coopération à l'école), PEP (Fédération générale des pupilles de l'enseignement public), SE-UNSA (Syndicat des enseignants - UNSA), UFCV (Union française des centres de vacances), UNAT (Union nationale des associations de tourisme et de plein air)

Depuis, ont rejoint le comité de suivi :

le CGCV, l'EPAF, la Fédération Léo Lagrange, l'Ifac Roussillon, Loisirs Provence Méditerranée, la Mairie de Paris, la Mairie de St-Sébastien-sur-Loire, Plein Sud et l'Unapei

## PLAN D'ACCÈS



Adresse :

143 rue de Bercy - 75012 PARIS

*La journée d'échanges et de réflexions, organisée par le comité de suivi de la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées, est accueillie par l'association "Éducation Plein Air Finances" et le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.*



Comité de suivi de la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées

La JPA - 21 rue d'Artois-75008 PARIS  
Tél. : 01.44.95.81.20 - Fax : 01.45.63.48.09  
lajpa@jpa.asso.fr - www.jpa.asso.fr

## Journée d'échanges et de réflexions

« Les loisirs et les vacances dans le projet de vie de l'enfant en situation de handicap »

organisée par

**LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES STRUCTURES DE VACANCES ET DE LOISIRS NON SPÉCIALISÉES**



**Jeudi 4 février 2010**

143 rue de Bercy  
75012 PARIS

Métro Bercy (lignes 6 et 14)

dans les locaux du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi

## LES LOISIRS ET LES VACANCES DANS LE PROJET DE VIE DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

### Quelle place peuvent avoir les loisirs et les vacances dans le projet de vie de l'enfant en situation de handicap ?

Le comité de suivi de la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées organise une journée d'échanges et de réflexion pour les parents, les enseignants, les éducateurs spécialisés, les équipes des séjours de vacances et des accueils de loisirs, les structures de formation à l'animation mais aussi pour les financeurs.

L'impact des loisirs et des vacances éducatifs pour les enfants en situation de handicap et leur famille reste méconnue. Pierre Bonjour, docteur ès lettres et sciences de l'éducation et ancien directeur de centre médico-psycho-pédagogique présentera le projet de vie de l'enfant en situation de handicap et la place des vacances et des loisirs dans ce projet.

La prise en compte des loisirs et des vacances pour l'enfant, mais aussi la mise en place d'un accueil de qualité par les organisateurs passent par la rencontre et la connaissance des différents acteurs. Éric Plaisance, sociologue et professeur à l'université Paris Descartes abordera cette question.

Comment les différents acteurs, organisateurs, enseignants, financeurs peuvent-ils se rencontrer et échanger sur un territoire pour accueillir les enfants en situation de handicap? Cette question sera abordée à partir des témoignages de deux réseaux constitués l'un dans les Landes et l'autre dans l'Isère et des interventions de la Caisse nationale des allocations familiales, de l'Agence nationale pour les chèques-vacances.

## PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE

**09h00** : Accueil

### **09h30** : Ouverture de la journée

- Nadine Morano, Secrétaire d'État à la Famille, chargée de la Solidarité (*sous réserve*)
- Jacques Henrard, représentant du comité de suivi de la charte

### **10h00** : Le projet de vie de l'enfant

- Pierre Bonjour, Dr ès lettres et sciences de l'éducation
- Catherine Pruvost, médecin conseiller technique à la MDPH de Paris

### **Échanges avec la salle**

### **11h00** : La place des vacances et des loisirs dans le projet de vie de l'enfant - Table ronde

Une expérience transversale sur la région Rhône-Alpes  
Témoignages : parent-animateur-établissement spécialisé-enseignant référent-collectivité locale  
Animation par Annick Martin

### **Échanges avec la salle**

**12h00** : Déjeuner

### **13h30** : Présentation de l'étude « Le temps libre en situation de handicap »

- Isabelle Monforte, de l'Ovlej (Observatoire des vacances et loisirs des enfants et des jeunes)

### **14h00** : L'apport des vacances et des loisirs ? Quelles aides pour la réalisation des vacances et des loisirs ?

- Éric Plaisance, sociologue, professeur à Paris 5-Sorbonne
- CNAF
- Dominique Ktorza, directrice des politiques sociales de l'Agence nationale pour les chèques vacances

### **Échanges avec la salle**

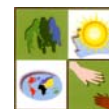
### **15h00** : La place des vacances et des loisirs dans le projet de vie de l'enfant - Table ronde

- Une expérience transversale, sur le département des Landes
- Témoignages : DDJS-CAF-CG-Organisateur-IA

### **Échanges avec la salle**

**16h00** : Accueil des signataires de la charte en 2009

**16h15** : Martin Hirsch, Haut commissaire à la Jeunesse, aux Solidarités actives contre la pauvreté (*sous réserve*)



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Remplir un coupon par personne.  
Ce coupon peut être photocopié.

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Structure représentée : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Mél : \_\_\_\_\_

**Participation : 35 €  
(inscription et repas compris)**

*Chèque à libeller à l'ordre de La JPA*

Si pour assister à cette journée un aménagement est nécessaire, merci de nous le signaler (traduction langue des signes...).

**Inscription à retourner à :**  
**La Jeunesse au plein Air**  
**21 rue d'Artois 75008 PARIS**  
**Tél. : 01.44.95.81.20 - Fax : 01.45.63.48.09**  
**lajpa@jpa.asso.fr - www.jpa.asso.fr**